



## **COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE du 18 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le mercredi 18 janvier à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Melleville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Daniel TELLIER, Mr Dominique DECLERCQ, Mr Jean MAUGER, Mme Raymonde GROUT, Mr Sylvère OBE, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean-Claude MAILLER, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Jean-Pierre RADE, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Stéphane KLAËS

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOIN

Mr le Président présente ses vœux à l'assemblée et remercie Mme le Maire de Melleville d'accueillir le conseil communautaire.

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Madame Agnès JOIN pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

### **PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES : Intervention du bureau d'étude Page9 : définition de la politique globale de l'habitat du pays**

Monsieur Lesur du bureau d'étude Page9 présente au conseil communautaire le déroulement de l'étude relative à la définition de la politique globale de l'habitat du pays Bresle Yères.

#### **N°2012.01.18/1**

#### **Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire**

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 30/09/2011 est approuvé à l'unanimité.

#### **N°2012.01.18/2**

#### **MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :**

#### **Compte rendu des décisions prises**

- La maintenance du matériel informatique pour un montant annuel de 335.83 € HT auprès de la Société JVS Mairistem. (Contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une durée d'un an renouvelable sans pouvoir excéder 4 ans – prix révisable)
- La signature d'un marché de maintenance de l'éclairage public du territoire de la CCYP pour l'année 2012 avec l'entreprise FORLUMEN réseaux, 76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE  
Le montant estimé du marché selon le détail quantitatif estimatif est de 50 305.00 € HT (60 164.78 € TTC)
- La signature du lot n° 1 du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets , gardiennage » avec l'entreprise : SDTP enviro'Declercq - 76260 Canehan  
- pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2012 (date prévisionnelle du début des prestations : 2 janvier 2012)  
- pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de la variante de 103 173.00 € HT  
Le lot n°1 concerne le gardiennage, la mise à disposition de bennes et de matériel, le transport et le traitement des déchets verts, gravats, bois, et cartons, le transport des encombrants

- La signature du lot n° 2 du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets , gardiennage » avec l'entreprise : IKOS ENVIRONNEMENT ZI du marais 76340 Blangy sur Bresle :
  - pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2012 (date prévisionnelle du début des prestations : 2 janvier 2012)
  - pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 13 750 € HT
 Le lot n°2 concerne le traitement des encombrants
- La signature du lot n° 3 du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets , gardiennage » avec l'entreprise SARL COINTREL Fils 76470 LE TREPORT
  - pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2012 (date prévisionnelle du début des prestations : 2 janvier 2012)
  - pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de - 8 800 € HT (estimation du montant de reprise des ferrailles, comprenant la mise à disposition de bennes, l'enlèvement, le transport et le traitement des ferrailles)
 Le lot n°3 concerne la mise à disposition de benne s, l'enlèvement, le transport et le traitement des ferrailles
- Restructuration de l'immeuble situé aux 91 93 rue de la libération à criel sur mer, servant de bureaux aux trois collectivités (Communauté de communes Yères et Plateaux, syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la région de Eu et syndicat mixte d'énergie de la région de Eu) :
  - La signature d'un contrat relatif à la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé avec l'entreprise Qualiconsult sécurité, 80102 Abbeville. Le montant de la rémunération est évalué à 1440 € HT soit 1722.24 € TTC.
  - La signature d'un contrat relatif à la réalisation d'une mission de contrôle technique avec l'entreprise Qualiconsult, 80102 Abbeville, pour un montant évalué à 3408 € HT soit 4075.97 € TTC
  - La réalisation d'une étude thermique par le bureau d'étude Bétherm 76260 EU pour un montant de 1190 € HT soit 1423.24 € TTC

Le conseil communautaire prend acte.

#### **N°2012.01.18/3**

#### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA COTE : Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte**

Après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte présentés en annexe dans la délibération du syndicat en date du 12 octobre 2011.

#### **N°2012.01.18/4**

#### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA COTE : Désignation des délégués du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte**

Le conseil communautaire DESIGNNE les représentants suivants pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte :

- titulaires : *BOE Alain, DECLERCQ Dominique, HOULE Bruno, JOIN Agnès, LAFOLIE Alain, MAUGER Jean, REGNIER Didier, ROCHE Daniel, SAINTYVES Bruno, TESSON Stéphane, WALLET Jean-Jacques*
- suppléants : *ALIX Bruno, BOVIN Dany, COULOMBEL Gérard, DEQUIDT Jean-Frédéric, FROMENTIN Martial, HALLIER Jean, HEURTEAUX Jean-Michel, LCONTE Daniel, LELONG Dany, PLATEL HOUDRY Maryse, ROHRMANN Laurent*

#### **N°2012.01.18/5**

#### **TOURISME : demande de subvention auprès du département de Seine-Maritime : Entretien des sentiers de randonnée hors chemin vert du petit caux**

Les boucles de randonnée 1 à 6 de la communauté de communes sont en cours d'inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Dans le cadre de cette inscription, le Département de Seine Maritime accorde des aides pour l'entretien des sentiers de randonnée, pour un montant qui correspond à un forfait de 25% de la dépense avec un plafond de 20 000 € par an sur l'ensemble du réseau d'itinéraires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **sollicite** une subvention du Département de Seine Maritime pour l'entretien des sentiers de randonnées en dehors du chemin vert du Petit Caux.

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Subvention du Département	2 801,09 €
Participation de la CCYP	8 403,27 €
Coût total estimé (selon prix initial du marché)	11 204,36 € HT

**N°2012.01.18/6****TOURISME : demande de subvention auprès du département de Seine-Maritime :  
Entretien du chemin vert du petit caux :**

Suite à la dissolution du SIVOM du canton d'Eu, le Chemin Vert du Petit Caux est devenu la propriété indivise des Communautés de communes « du Petit Caux », « Interrégionale de Gros Jacques » et « Yères et Plateaux » par acte notarié signé par les parties le 19 décembre 2008 en l'étude de Maître MÉDRINAL.

Les 3 collectivités ont signé une convention précisant que la CCYP sera maître d'ouvrage délégué pour la gestion du chemin vert.

Le chemin vert est inscrit au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **sollicite** une subvention du Département de Seine Maritime pour l'entretien du chemin vert du Petit Caux.

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Subvention du Département	1163.79 €
Participation de la CCYP	<u>3 491.37 €</u>
Coût total estimé (selon prix initial du marché)	4 655.16 € HT

La subvention accordée sera répartie entre les trois collectivités propriétaires du chemin.

**N°2012.01.18/7****AFFAIRES ECONOMIQUES : Achat d'un terrain (Le Mesnil Réaume)**

Dans le cadre de la compétence acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités d'intérêt communautaire,

Le conseil communautaire, à l'unanimité donne son accord :

- pour l'acquisition, par la communauté de communes Yères et Plateaux, d'un terrain situé dans la commune du Mesnil Réaume, d'environ 1800 m2, issu de la parcelle A692, pour la somme de 60 000€.
- autorise Mr le Président ou son représentant à signer l'acte de propriété ainsi que tous les documents relatifs à cette acquisition.

**N°2012.01.18/8****ADMINISTRATION GENERALE : Personnel de la communauté de communes : fixation du taux de promotion d'avancement de grade**

M le Président rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité (ou établissement) de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	100 %

M le Président précise que le Comité Technique Paritaire (CTP) a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 15 décembre 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir discuté, et l'autorité territoriale entendue,

**Décide**

De retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus.

**N°2012.01.18/9****ADMINISTRATION GENERALE : Création d'un poste permanent à temps complet**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Chemin vert du petit caux :

- Chantier jeunes : Mr le Président indique que le centre social pastel a proposé par courrier d'effectuer « un chantier jeunes » sur le chemin vert du Petit Caux. Le conseil communautaire donne un accord de principe pour l'octroi d'une subvention. Mr le Vice-Président chargé du tourisme indique que le centre social neptune envisage probablement ce type d'action et propose que ce centre social perçoive également une subvention.

- Barrières : l'installation de barrières sur le chemin vert est envisagée dans le courant de l'année. Mr FROMENTIN note que les engins motorisés accèdent de plus en plus au chemin vert sur le territoire de la commune de St Rémy par des chemins qui se créent sur le coté.

Déchetterie : Mr le Président indique que des rumeurs non fondées circulent sur la fermeture du point déchets de Criel sur mer. Aucune fermeture de ce site n'est envisagée.

Eclairage public : Un travail est en cours sur les économies d'énergie possibles liées à l'éclairage public. 600 lampes de 125 à 250 Watts ont ou seront remplacées par des lampes de 70 w ou 100 w sur le territoire communautaire. Il pourrait être envisagé de poser des économiseurs d'énergie dans la commune de Criel sur mer. La solution de pose d'horloges astronomiques sur l'ensemble du territoire va également être étudiée. Dans cette hypothèse, 100 horloges seraient nécessaires sur les 126 armoires du territoire, pour un coût unitaire d'environ 600 €, subventionnées à hauteur de 75 %. La solution de fermeture de l'éclairage la nuit a été soulevée, mais l'objectif serait plutôt de travailler sur des réductions de puissance. Il convient également pour les prochains travaux d'éclairage public d'augmenter l'écart entre les lampadaires dans certains lieux.

Locaux de la CCYP : les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de préparation par le maitre d'œuvre. Une étude thermique préalable a été effectuée. L'installation dans les locaux devrait avoir lieu en fin d'année. La durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois.

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE